



Québec, le 3 octobre 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-509

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Le nombre d'inscriptions, au DEC à la technique d'éducation à l'enfance, par région et par cégep pour l'année scolaire 2024-2025 et l'année scolaire 2025-2026
2. le nombre de finissantes dans ce programme en 2023-2024 et 2024-2025, par année, par région et par cégep.

Vous trouverez ci-annexé le document pouvant répondre à votre demande. Il importe de noter que les données d'inscription pour 2024-2025 sont provisoires et que les données pour l'année 2025-2026 sont indisponibles. En ce qui concerne les données de diplomation, les données de 2024 sont provisoires.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/MNG/mc

p. j. 2

Tableau 1. Répartition du nombre d'inscriptions au DEC à la technique d'éducation à l'enfance, selon l'établissement dé responsable et la région administrative de l'établissement, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025^P

Réseau d'enseignement	Région administrative d'établissement	Établissement	2023-2024	2024-2025 ^P
Public	Abitibi-Témiscamingue (08)	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	30	40
	Bas-Saint-Laurent (01)	Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	101	83
	Capitale-Nationale (03)	Cégep de Sainte-Foy (903000)	232	230
	Centre-du-Québec (17)	Cégep de Drummondville (907001)	121	135
		Cégep de Victoriaville (925000)	98	103
	Chaudière-Appalaches (12)	Cégep Beauce-Appalaches (937000)	77	92
	Côte-Nord (09)	Cégep de Baie-Comeau (931001)	22	26
		Cégep de Sept-Îles (931002)	38	38
	Estrie (05)	Cégep de Granby (904001)	67	68
		Cégep de Sherbrooke (904000)	149	135
	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	10	8
	Lanaudière (14)	Cégep régional de Lanaudière (940000)	89	114
	Laurentides (15)	Cégep de Saint-Jérôme (928000)	131	136
		Cégep Lionel Groulx (911000)	92	122
	Laval (13)	Cégep Montmorency (930000)	152	138
	Mauricie (04)	Cégep de Shawinigan (906000)	78	83
		Cégep de Trois-Rivières (905000)	34	65
	Montréal (16)	Cégep de Sorel-Tracy (907002)	24	22
		Cégep de St-Hyacinthe (907003)	115	108
		Cégep de Valleyfield (918000)	48	73
		Cégep Édouard Montpetit (909000)	210	198
	Montréal (06)	Cégep André-Laurendeau (929000)	54	60
		Cégep du Vieux Montréal (917000)	104	95
		Cégep Gérald-Godin (939000)	31	42
		Cégep Marie-Victorin (938000)	245	218
		Vanier College (934000)	131	134
	Outaouais (07)	Cégep de l'Outaouais (919000)	75	75
		Collège Héritage (919001)	30	37
	Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	Cégep de Jonquière (932003)	117	127
Total Public			2 705	2 805

Tableau 1. Répartition du nombre d'inscriptions au DEC à la technique d'éducation à l'enfance, selon l'établissement dé responsable et la région administrative de l'établissement, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025^P

Réseau d'enseignement	Région administrative d'établissement	Établissement	2023-2024	2024-2025 ^P
Privé subventionné	Capitale-Nationale (03)	Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	8	15
	Mauricie (04)	Collège Lafleche (260501)	51	52
	Montréal (06)	Collège Décarie (693515)	2	
		Collège LaSalle (749548)	42	38
		Collège TAV (693510)	160	173
		Institut Teccart (692550)	61	111
	Outaouais (07)	Collège Universel (690555)		31
Total Privé subventionné			324	420
Total général			3 029	3 225

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel Socrate, données en date du 2025-02-16

P : les données de 2024-2025 sont considérées comme provisoires.

Note :

1- Les données pour 2025-2026 ne sont pas disponibles.

2- Les données incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Tableau 2. Répartition du nombre de diplômes émis au DEC à la technique d'éducation à l'enfance, selon l'établissement responsable et la région administrative de l'établissement, pour les années d'obtention de la sanction 2023 et 2024^P

Réseau d'enseignement	Région administrative d'établissement	Établissement	2023	2024 ^P
Public	Abitibi-Témiscamingue (08)	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	7	1
	Bas-Saint-Laurent (01)	Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	21	17
	Capitale-Nationale (03)	Cégep de Sainte-Foy (903000)	60	36
	Centre-du-Québec (17)	Cégep de Drummondville (907001)	24	23
		Cégep de Victoriaville (925000)	3	17
	Chaudière-Appalaches (12)	Cégep Beauce-Appalaches (937000)	30	9
	Côte-Nord (09)	Cégep de Baie-Comeau (931001)	5	7
		Cégep de Sept-Îles (931002)	9	5
	Estrie (05)	Cégep de Granby (904001)	13	17
		Cégep de Sherbrooke (904000)	14	19
	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	4	8
	Lanaudière (14)	Cégep régional de Lanaudière (940000)	20	14
	Laurentides (15)	Cégep de Saint-Jérôme (928000)	25	23
		Cégep Lionel Groulx (911000)	11	9
	Laval (13)	Cégep Montmorency (930000)	17	18
	Mauricie (04)	Cégep de Shawinigan (906000)	15	15
	Montréal (06)	Cégep de Sorel-Tracy (907002)	2	4
		Cégep de St-Hyacinthe (907003)	16	9
		Cégep de Valleyfield (918000)	9	4
		Cégep Édouard Montpetit (909000)	34	22
	Montréal (06)	Cégep André-Laurendeau (929000)	9	6
		Cégep du Vieux Montréal (917000)	20	16
		Cégep Gérard-Godin (939000)	7	2
		Cégep Marie-Victorin (938000)	40	37
		Vanier College (934000)	28	24
	Outaouais (07)	Cégep de l'Outaouais (919000)	15	6
		Collège Héritage (919001)	8	4
	Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	Cégep de Jonquière (932003)	27	23
Total Public			493	395

Tableau 2. Répartition du nombre de diplômes émis au DEC à la technique d'éducation à l'enfance, selon l'établissement responsable et la région administrative de l'établissement, pour les années d'obtention de la sanction 2023 et 2024^P

Réseau d'enseignement	Région administrative d'établissement	Établissement	2023	2024 ^P
Privé subventionné	Capitale-Nationale (03)	Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	5	5
	Mauricie (04)	Collège Laflèche (260501)	6	8
	Montréal (06)	Collège Décarie (693515)		1
		Collège LaSalle (749548)	14	14
		Collège TAV (693510)	38	20
		Institut Teccart (692550)	5	
Total Privé subventionné			68	48
Total général			561	443

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel Socrate, données en date du 2025-02-16.

P: les données de 2024 sont considérées comme provisoires.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).